3GP

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : 16 quai Duguay-Trouin – 22500 PAIMPOL

480 520 220 RCS SAINT-BRIEUC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 1er JANVIER 2026

Le premier janvier deux mille vingt-six, à 15 heures, les associés de la société 3GP, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social

Sont présents ou représentés, sous réserve de confirmation de la répartition du capital à cette date :

– La société FPVP : 240 parts sociales ;

– La société LES CHOUPIS : 240 parts sociales ;

– La société POLARD INVESTISSEMENTS : 320 parts sociales.

Total : 800 parts sociales sur 800, sous réserve de vérification des associés et de leurs représentants au 1er janvier 2026.

Une feuille de présence, le cas échéant accompagnée des pouvoirs, est établie et annexée au présent procès-verbal. L'assemblée est présidée par [nom du président de séance], désigné conformément aux statuts et aux dispositions applicables.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer, sous réserve de la vérification des conditions de convocation et de quorum éventuellement prévues par les statuts.

ORDRE DU JOUR

– Constatation de la cessation des fonctions de cogérant de Monsieur Patrick BOWERING ;
– Constatation de la cessation des fonctions de cogérant de Monsieur Frédéric PALLIET ;
– Confirmation de la poursuite de la gérance par Monsieur Michel POLARD ;
– Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR PATRICK BOWERING

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick BOWERING de ses fonctions de cogérant de la société, avec effet au 1er janvier 2026, conformément à sa notification à la société. Elle

constate qu'à compter de cette date, Monsieur Patrick BOWERING n'exerce plus les fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR FRÉDÉRIC PALLIET

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric PALLIET de ses fonctions de cogérant de la société, avec effet au 1er janvier 2026, conformément à sa notification à la société. Elle constate qu'à compter de cette date, Monsieur Frédéric PALLIET n'exerce plus les fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION – POURSUITE DE LA GÉRANCE

L'assemblée générale constate que Monsieur Michel POLARD, nommé cogérant aux termes de l'assemblée générale du 24 janvier 2018 pour une durée illimitée, demeure en fonction et exercera seul la gérance de la société à compter du 1er janvier 2026, dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Il n'est procédé à aucune nouvelle nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, notamment de publicité et de déclaration modificative au registre du commerce et des sociétés via le guichet unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à [heure]. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

Fait à PAIMPOL, le 1er janvier 2026.

Le président de séance : Michel POLARD.

Signatures des associés présents ou de leurs représentants :

FPVP : Frédéric PALLIET LES CHOUPIS : Patrick BOWERING

POLARD INVESTISSEMENTS : Michel POLARD

Signé par MICHEL POLARD
Le 14 oct. 2026

Signed with Universign doc_1d0D tx_MGZYl8377Ey4

Signé par FREDERIC PALLIET
Le 15 oct. 2026

Signed with Universign doc_1d0D tx_MGZYl8377Ey4

Signé par PATRICK BOWERING
Le 16 oct. 2026

Signed with Universign doc_1d0D tx_MGZYl8377Ey4